SEPTMONCEL
LES MOLUNES

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026 À 20H30

Présents :	Alexandre BEGRAND, Maire. Charline GROSSIORD, Yanis LAHSINI, Charline REGAD, Patrick MONTEVECCHIO, Adjoints. Jean-François BERTHELIN, Charlotte BESSARD, Isabelle BOUILLIER, Anthony CART, Noémie CHARBONNIER, Didier CLEMENT, Loïc DEFORET (arrivé à 21h00), Mathieu DELOBELLE, Martin DUSSAUX, Doriane GARDEL, Adeline GAUSSET.
Absente excusée :	Noémie JUNIER donnant procuration à Noémie CHARBONNIER
Absente :	Caroline CESSIN
Auditeurs libres :	Néant.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le jeudi 16 septembre 2026, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le mardi 22 septembre 2026 dans la salle du conseil municipal, situé à la Mairie, 2 place de la Liberté, au 1er étage ; en session ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre BEGRAND, Maire de Septmoncel Les Molunes.

Le quorum étant rempli, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

I. Désignation du secrétaire de séance

A la sollicitation d'un(e) secrétaire de séance, Yanis LAHSINI se porte candidat. Le Conseil Municipal valide la candidature à l'unanimité.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 août 2026

Le procès-verbal de la séance du 25 août 2026, transmis aux conseillers municipaux le 17 septembre 2026, est soumis à l'approbation de l'assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 07 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2026, transmis aux conseillers municipaux le 17 septembre 2026, est soumis à l'approbation de l'assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.

IV. Conventions pour les associations

Délibération n° 2026/098

Mme Charline GROSSIORD, première adjointe, et Mme Charline REGAD, troisième adjointe, présentent les projets de conventions relatifs à l'utilisation des locaux et équipements communaux par les associations et organismes partenaires. Les documents soumis à l'assemblée concernent notamment le Comité des fêtes, le

Cercle Amical, l'Entente Sportive de Septmoncel, la Fanfare du Haut-Jura, le Football Club de Septmoncel, ainsi que la mise à disposition d'une salle au Conservatoire Haut-Jura Saint-Claude. Un modèle de convention d'utilisation ponctuelle des salles communales est également présenté.

Ces conventions visent à formaliser les modalités de mise à disposition des équipements et espaces de stockage, les conditions de réservation, les règles de sécurité, d'entretien et de rangement, les obligations d'assurance ainsi que les responsabilités des utilisateurs. Le modèle d'utilisation ponctuelle concerne notamment l'organisation de réunions et se distingue des contrats de location de la salle des fêtes.

Cette démarche vise notamment à harmoniser les pratiques à la suite de la création d'une nouvelle salle au sein de la Mairie.

Au cours des débats, il est demandé de compléter les projets relatifs au Cercle Amical et au Football Club de Septmoncel par les capacités maximales d'accueil applicables aux locaux concernés. Les élus examinent également l'éventualité d'une caution, dont les modalités d'encaissement et de restitution soulèvent des difficultés de gestion. S'agissant de la durée des conventions, initialement prévue pour trois ans dans plusieurs projets, le conseil municipal se prononce en faveur d'une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les modèles de conventions présentés, sous réserve de la prise en compte des ajustements évoqués en séance.

V. RPQS : SIE du Plateau des Rousses

Délibération n°2026/099

M. Mathieu DELOBELLE, conseiller municipal, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable établi au titre de l'année 2025 par le Syndicat intercommunal des eaux (SIE) du Plateau des Rousses. Le rapport est annexé au dossier de séance. Le syndicat dessert six communes, représentant 8 760 habitants. L'exploitation du service est confiée à Suez dans le cadre d'un contrat de délégation renouvelé en 2025 pour une durée de huit ans. La ressource en eau provient du lac des Rousses ; une partie de l'eau est également exportée vers la Suisse et des communes voisines.

Les données présentées font état d'un prélèvement d'environ 770 000 m³, d'un volume distribué de 666 000 m³ et d'un volume facturé inférieur à 500 000 m³. Le rendement du réseau, bien que jugé satisfaisant, est indiqué comme étant en diminution. Les pertes évoquées au cours de la présentation sont estimées à environ 150 000 m³. La consommation moyenne est de 88 m³. En 2025, 33 fuites ont été réparées et le taux moyen de renouvellement du réseau s'établit à 1,24 %. Il est rappelé la nécessité d'informer préalablement le SIE du Plateau des Rousses lors des essais réalisés sur les bornes.

M. Loïc DEFORET rejoint la séance à 21 h 00.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport.

VI. Choix du prestataire gestion immobilière

Dans le prolongement de la délibération n° 2026/095, Mme Charline REGAD, troisième adjointe, rend compte des démarches entreprises auprès de plusieurs agences immobilières en vue d'étudier la gestion locative du patrimoine immobilier communal, et notamment des deux appartements actuellement vacants.

Deux agences ont été consultées : Immo de France et L'Immobilière des Rousses. Les propositions portent notamment sur deux logements communaux actuellement vacants : un appartement de type 4 situé au 659 route de Genève et un appartement de type 2 situé au 723 route de la Vie Neuve des Molunes. La commune a également sollicité des éléments tarifaires dans la perspective d'une gestion pouvant concerner dix appartements.
Les offres présentées font apparaître les taux de rémunération suivants pour la gestion locative : 7,20 % TTC pour Immo de France et 7,50 % TTC pour L'Immobilière des Rousses. Ces taux ont été communiqués au conseil municipal lors de la séance.

Il est précisé que Immo de France envisage une implantation dans la commune d'ici la fin de l'année.

Les échanges portent notamment sur le coût de la garantie des loyers impayés (GLI). Les conseillers municipaux soulignent que les informations et précisions figurant dans les propositions ne permettent pas, à ce stade, de disposer de tous les éléments nécessaires au choix d'un prestataire.
En conséquence, il est proposé d'ajourner l'examen de ce point dans l'attente de renseignements complémentaires, notamment sur la garantie des loyers impayés.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ajourner ce point.

VII. Tour de tables des commissions et délégations

Les membres du conseil municipal rendent compte des travaux des commissions et des réunions des organismes au sein desquels la commune est représentée.
Comité des fêtes : une réunion est prévue le jeudi 24 septembre 2026.
Parc naturel régional (PNR) : lors du dernier comité syndical, la charte et les cotisations ont été soumises au vote. Le montant de la cotisation évoqué est de 2,91 € par habitant. L'application de l'indice, qui aurait porté ce montant à 3,76 €, n'a pas été retenue. Le niveau d'équilibre mentionné est de 3,94 € par habitant. La vote a été ajourné.
SIVOS : une réunion est prévue le jeudi 24 septembre 2026.
Commission attractivité : la commission s'est réunie afin d'examiner les suites à donner aux projets présentés. Une rencontre avec les porteurs de projet est programmée le 19 octobre 2026.
Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) : une réunion concernant les territoires de Gex et de Haut-Jura Saint-Claude est évoquée.

VIII. Courriers divers

Néant.

IX. Questions diverses

Inauguration de la Mairie : plusieurs devis sont en cours de consultation en vue de l'organisation de cet événement.

La prochaine séance du conseil municipal aura lieu le mardi 27 octobre 2026 à 20h30.
La séance est levée à 22h20 par M. Le Maire.
Affiché le 28/10/2026

Le secrétaire de séance,

Yanis LAHSINI

Le Maire,

Alexandre BEGRAND